

EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 23 • Numéro 4 • Août 2009

LA RENTRÉE VA FRAPPER

AVEC COURTOISIE ET DÉONTOLOGIE

mot du président L'AJBM, là où tout a commencé... / page03 éditorial Les quatre péchés capitaux de la pratique / page04 mot du bâtonnier Vers un manuel des meilleures pratiques / page05 l'AJBM en vrac À vos agendas ! / page06 l'AJBM en vrac Le prix Paris-Montréal et le cocktail de la rentrée / page08 l'AJBM en vrac Le Gala « Les leaders de demain » / page08 espace partenaire / page09 sous la loupe La courtoisie professionnelle / page10 rencontre Le syndic vous regarde / page12 art de vivre Petit condensé des activités culturelles urbaines automnales / page14 art de vivre La rentrée au Musée / page15 à noter à votre agenda / page16



EXTRAJUDICIAIRE

Association du Jeune Barreau de Montréal / Young Bar Association of Montreal
www.ajbm.qc.ca • Volume 23 • Numéro 4 • Août 2009

L'EXTRAJUDICIAIRE est le bulletin d'information de l'Association du Jeune Barreau de Montréal (AJBM). Il est tiré à 4 200 exemplaires six fois par année et distribué gratuitement à tous les avocats de dix ans et moins de pratique de la section de Montréal, ainsi qu'à la magistrature et à de nombreux intervenants du monde juridique.

VP Communications : M^e Marie Cousineau. **Rédacteur en chef** : M^e Pierre-Luc Beauchesne. **Directrice de la publicité** : M^e Maude Perras. **Conseillère à la rédaction** : M^e Véronique Guertin. **Journalistes** : M^{es} Marie-Pierre Bédard, Mélanie Binette, Luana Ann Church, Charlotte Larose, Mathieu Lavallée, Juliette Lucas, Rosalie-Anne Mandich, Sarah Munoz-Lacoursière, Josée Ringuette et Julie Vespoli. **Conseiller(ères) en révision linguistique** : M^{es} Pierre-Marc Boyer, Myriam Farag, Katherine Hébert-Vachon, Geneviève Ladouceur, Catherine Lamarre-Dumas et Clémentine Sallée. **Photographe** : M. Dimitri Kalachnikoff www.kalachnikoff.com. **Graphisme** : M. Philippe Héroux. **Mise en page et impression** : Mme Nicole Ducharme Monette, NDM Éditique.

Membres du conseil d'administration 2009-2010 de l'AJBM : M^{es} Antoine Aylwin, Frédérick Carle, Nicholas Cerminaro, Joséane Chrétien, Marie Cousineau, Julie Girard, Katherine Gledhill, Luc-Olivier Herbert, Ryan Hillier, Andréanne Malacket, Natacha Lavoie, Émilie Pelletier, Karim Renno, Philippe-André Tessier et Simon Tremblay. **Directrice générale de l'AJBM** : M^e Catherine Ouimet.

Tous droits réservés. Dépôt légal – Bibliothèque du Canada (ISSN 0838-0880) et Bibliothèque nationale du Québec. Dans l'EXTRAJUDICIAIRE, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes. La rédaction se réserve le droit de ne pas publier un texte soumis ou de le réduire. Les textes publiés ne reflètent nullement l'opinion de la rédaction, ni de l'AJBM, mais bien celle de leurs auteurs. Convention de la Poste-publications No 40031782. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada au : Secrétariat permanent de l'AJBM, Maison du Barreau, 445, boul. St-Laurent, Bureau 325, Montréal (Québec) H2Y 3T8. **AVIS** : Tout membre qui désire que son nom n'apparaisse pas sur la liste nominative que l'AJBM transmet occasionnellement à des tiers à des fins de prospection commerciale ou philanthropique doit en informer par écrit le Secrétariat permanent de l'AJBM à l'adresse ci-haut mentionnée.



ASSOCIATION DU JEUNE BARREAU DE MONTRÉAL
YOUNG BAR ASSOCIATION OF MONTREAL

L'INFORMATION JURIDIQUE... MOBILE

COMPOSEZ m.caij.qc.ca

CHERCHER AU
BON ENDROIT!



CAIJ  mobile
Des outils de recherche novateurs



Mot du président



Antoine Aylwin, président
aaylwin@fasken.com

L'AJBM, là où tout a commencé...

Charles Doherty Gonthier est décédé le 16 juillet 2009. Président de l'AJBM en 1959-1960, il laisse le souvenir de son engagement personnel dans la profession.

Vous avez certainement eu l'occasion de lire les nombreux faits d'arme du juge Gonthier, qui l'ont conduit d'avocat en pratique privée à Montréal à juge du plus haut tribunal du pays. Lors de la cérémonie soulignant la remise de la médaille du Barreau du Québec, le 30 mai 2009, il m'a mentionné que l'AJBM avait grandement marqué sa carrière, soulignant que c'était là que « tout a commencé », cette dernière lui ayant donné l'impulsion qui l'a éventuellement mené jusqu'à la Cour suprême.

Si le passé est garant de l'avenir, il est fort probable que l'un des 4 200 membres actuels de l'AJBM siègera un jour au plus haut tribunal du pays. Sans vouloir tous y aspirer (les places sont limitées !), je crois qu'il faut retenir le message du juge Gonthier sur l'importance de l'implication pour notre épanouissement professionnel.

Je vous propose de profiter de ce que l'AJBM vous offre à ce titre :

- **Cocktail de la Rentrée** : Je vous invite à lancer l'année judiciaire du bon pied en assistant au cocktail de la Rentrée qui aura lieu le 9 septembre 2009 aux Terrasses Bonsecours, immédiatement après le Prix Paris-Montréal de la francophonie, un concours oratoire international haut en couleur qui se tiendra à la Cour d'appel.
- **Formation** : Votre Comité de formation a travaillé fort cet été pour vous offrir un programme de formation riche, intéressant et diversifié afin de vous permettre de rencontrer vos exigences de formation permanente obligatoire. Je suis très fier de vous annoncer que le juge Lebel de la Cour suprême du Canada sera un de nos conférenciers cet automne. Notre engagement est toujours de vous offrir une formation accessible avec le meilleur rapport qualité-prix à Montréal.
- **Gala de l'AJBM** : Le 26 novembre 2009 aura lieu le 3^e gala de l'AJBM à l'Hôtel Nelligan. Je vous prie de mettre cette date à votre agenda et de soumettre vos candidatures d'ici le 23 septembre 2009 en utilisant le formulaire qui se trouve sur notre site web.
- **CRL en bref** : Je suis très content de vous faire part du nouvel outil que le Comité recherche et législation de l'AJBM a développé, soit un bulletin mensuel vous soulignant l'actualité législative et un commentaire d'arrêt. Ce bulletin sera diffusé à chaque mois via l'AJBM Express et notre site web.

Finalement, au nom de tous les jeunes parents, je m'en voudrais de ne pas souligner le travail de mes prédécesseurs, surtout celui de M^e Pascale Pageau, afin de négocier le maintien du programme APTA qui a été modifié le 21 mai dernier pour permettre une compensation aux travailleurs autonomes. Pour plus d'information sur les programmes APTA et bébé-bonus, je vous invite à consulter le site web du Barreau du Québec.

Sous le thème de l'éthique, je vous invite à relire l'article 2.00.01 du *Code de déontologie des avocats* : « L'avocat doit agir avec dignité, intégrité, honneur, respect, modération et courtoisie. » Je vous encourage à élever vos standards personnels à cet égard afin de rehausser l'image de la profession.

Bonne rentrée à tous et soyez prudents en Bixi ! ■

Antoine Aylwin

Éditorial



Pierre-Luc Beauchesne, rédacteur en chef
pierre-luc.beauchesne@gowlings.com

Les quatre péchés capitaux de la pratique

Belphégor, Lucifer, Belzébuth ou Satan peuvent-ils faire franchir aux jeunes ou moins jeunes avocats les limites de la courtoisie, de l'éthique ou de la déontologie ? Sommes-nous à l'abri des démons de la pratique? Paresse, orgueil, gourmandise et colère, qui n'a jamais péché¹ ?

Paresse. Les journées sont longues, les dossiers, nombreux à s'empiler sur les bureaux. Il est tentant de remettre un appel téléphonique au lendemain ou de se dire, au lieu de préparer un procès, que ça va se régler comme toujours. Ce sont souvent les petites choses qui écopent : faire le ménage de son bureau, classer ses courriels ou garder ses dossiers dans un ordre exemplaire. Il arrive qu'on repousse les démons, qu'on se retrousses les manches et qu'on se décide d'en finir avec ces tâches qui traînent toujours, moins pressantes que les autres mais néanmoins nécessaires. Dans la plupart des cas, la paresse est un de ces péchés véniels, intermittents, qui n'est pas bien dangereux.

Orgueil. L'orgueil, c'est se sentir invincible et se croire le centre de tout. Il ne faut pas confondre avec la fierté ou la joie de réussir. Dans un domaine qui évolue et se transforme comme le droit, il vaut mieux douter et se remettre en question que d'espérer en la grandeur et la toute-puissance de son génie. L'orgueil aveugle et empêche de voir les dangers de la pratique. L'orgueil crée également une distance entre soi et l'autre. Le droit a été établi pour gérer les rapports entre les individus et nous sommes au service des autres. L'orgueil n'a pas sa place.

Gourmandise. Toujours en vouloir plus et ne pas savoir quand s'arrêter. Ce péché prend différentes formes. Dans un dossier, on peut vouloir trop en demander et se retrouver à la fin avec rien. La gourmandise est proche de l'orgueil. Dans les deux cas, on ne pense qu'à soi et on fait passer son intérêt avant celui de l'autre, dans une profession où l'on nous paie pour agir pour autrui. Que faut-il faire pour combattre la gourmandise ? C'est simple, faire preuve de modération, de tempérance, prendre des risques, mais ne pas trop pousser sa chance et savoir quand s'arrêter.

Colère. C'est facile de s'y laisser prendre, surtout dans les situations souvent conflictuelles où nous jette la pratique du droit. On prend la cause de son client trop à cœur, l'orgueil donne un petit coup de pouce, et on se déchaîne, on parle fort, on lève les bras et on enrage. À quoi ça sert ? Ce n'est qu'un spectacle, rien de plus, qui n'impressionne pas grand monde et où l'on n'est souvent que son propre spectateur. Encore un péché qui fait perdre de vue ce qui compte - l'intérêt du client -, sauf dans des rares cas où la colère est nécessaire, quand il y en a qui dépassent les bornes. Et même dans ces cas-là, que notre colère soit modérée.

Ces péchés de la pratique nous éloignent de ce qui importe le plus - l'intérêt du client -, en mettant notre intérêt avant le sien. Et c'est là où ces péchés peuvent rendre notre conduite contraire à la courtoisie, l'éthique et la déontologie.

Cessons d'être moralisateur, c'est encore l'été pour quelques semaines. Profitons de la rentrée pour revoir nos amis avocats, nos confrères et consœurs, et participer aux activités que l'AJBM nous offre. ■

Pierre-Luc Beauchesne

¹ L'auteur de ce texte tient à préciser qu'il fait toujours tout pour ne pas commettre ces péchés et qu'il n'a jamais entretenu et n'entretient aucune relation, de quelque nature que ce soit, avec un des démons mentionnés.

Mot du bâtonnier



Nicolas Plourde, bâtonnier de Montréal
batonnier@barreaudemontreal.qc.ca

Vers un manuel des meilleures pratiques

La présente parution traite de l'éthique et de la déontologie, deux sujets d'importance et d'actualité pour le Barreau de Montréal.

L'éthique et la déontologie englobent plusieurs aspects, dont la courtoisie professionnelle. Il y a trois ans, le Barreau de Montréal publiait le Guide de courtoisie professionnelle, qui comporte aussi une procédure informelle relative à la réception et au traitement des manquements à ce guide.

Le Barreau de Montréal initie cette année un nouveau projet de publication: un manuel sur les meilleures pratiques (« best practices »). À l'occasion de la dernière assemblée annuelle du Barreau de Montréal tenue le 6 mai dernier, j'ai proposé l'idée d'un tel manuel, semblable à ceux utilisés aux États-Unis. Ce manuel incorporerait, par exemple, certaines pratiques permettant d'accroître l'efficacité du déroulement des interrogatoires et de réduire les délais et les coûts liés aux objections et aux demandes d'engagements. Les renseignements contenus dans ce manuel pourraient également encourager de nouvelles pratiques. L'étude approfondie du Pre-Action Protocol instauré en Angleterre et intimant aux parties l'obligation de suivre de bonne foi une démarche structurée avant l'institution des procédures pour parvenir à un règlement serait à considérer. Ainsi, plutôt que de terminer les mises en demeure par l'habituel « VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE », nous pourrions concevoir une formule courtoise qui inviterait la partie adverse à communiquer avec nous afin de trouver une solution hors cour. De la même manière, en réponse à une mise en demeure d'un client, une rencontre avant l'institution des procédures afin d'explorer les possibilités d'un règlement pourrait primer sur l'utilisation d'un ton agressif.

Certaines de nos pratiques sont très anciennes et, par conséquent, nous ne considérons pas l'importance de réévaluer leur pertinence. Ainsi, un manuel des meilleures pratiques pourrait être l'occasion d'une actualisation permettant une représentation réelle de notre pratique. Ce manuel viserait aussi à encourager l'excellence dans notre pratique professionnelle et l'émergence d'une nouvelle culture axée sur la coopération entre avocats.

D'ailleurs, l'avis sur le déroulement de l'instance préparé par le comité de liaison avec la Cour supérieure en matière civile, lequel est accessible sur le site Internet du Barreau de Montréal, contient déjà quelques-unes de ces « best practices » dont il serait profitable de s'inspirer.

La réalisation de ce projet sera assurée par un comité *ad hoc* présidé par M^e Jean-François Michaud. Je me ferai quant à moi un plaisir de recevoir vos commentaires et suggestions, lesquels enrichiront les travaux du comité. ■

Nicolas Plourde



NOUS PRENONS LE RELAIS POUR VOUS

RECHERCHES DE NOMS
ET DE MARQUES
DE COMMERCE

FOURNITURES
JURIDIQUES

DROIT DES
SOCIÉTÉS/COMPAGNIES

651, rue Notre-Dame O.
3^e étage
Montréal (Québec)
H3C 1J1

514.393.9900
1.800.668.0668
www.marquedor.com



marque d'or

L'AJBM en vrac

À vos agendas !

Le calendrier des formations 2009-2010 de l'AJBM

Le Comité de formation présente son calendrier annuel 2009-2010, augmenté et diversifié à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau programme de formation obligatoire du Barreau.

Cette année encore, le Comité est fier d'offrir des dîners-conférences de type « boîte à lunch », au prix abordable de 35 \$, afin de répondre aux besoins de tous les jeunes avocats en contentieux, en entreprise ou en pratique privée. Ces dîners-conférences se déroulent entre 12h15 et 14h à la Cour d'appel et sont, cette année, au nombre de 17. Ils touchent à des sujets d'intérêt variés, allant du droit criminel au droit de la faillite, et d'actualité, dont les poursuites-baïllons, l'encadrement



légal des unions de fait au Québec et les effets du projet de loi de réforme de la *Loi sur les compagnies*. Le Comité accueillera également d'éminents juristes, dont l'honorable Louis LeBel, j.c.s.c., et propose pour la première fois deux conférences en anglais. Vu leur

succès connu l'an dernier, les honorables Jacques-A. Léger et François Doyon, j.c.a., redonneront leurs formations sur la plaidoirie en première instance et en appel.

Le Comité offre aussi trois cours de formation de type « repas-buffet », entre 18h et 21h, au coût de 50 \$, l'objectif étant de présenter un survol des notions de base de quelques matières. Ainsi, sont organisées des formations en droit fiscal, en collaboration avec une comptable agréée, en droit du travail et en droit disciplinaire, que tout avocat soucieux de ses obligations déontologiques devrait suivre. Dans le cadre d'un nouveau partenariat avec la Banque Scotia, deux forums 6 @ 8 de type « vins & fromages » sont aussi proposés. Ces derniers portent sur l'achat d'une maison, susceptible d'intéresser les propriétaires actuels et éventuels, et sur ce que tout avocat désirent démarrer son propre cabinet devrait savoir. ■

DÎNERS-CONFÉRENCES AJBM-CAJ (COUR D'APPEL DE MONTRÉAL)				
Veuillez cocher vos choix – Places limitées (60 participants)				
DINCF-2009-1	17/09/09	Modifications récentes au <i>Code de procédure civile</i> : les poursuites-baïllons ou la gestion des abus	M ^{re} Marie-Josée Longtin, Ad.e., M ^{re} Karim Renno, Osler, Hoskin & Harcourt et l'Honorable Jean-François de Grandpré, j.c.s.	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-2	24/09/09	Pièges à éviter : Les points importants à prendre en considération lors d'une vérification diligente en matière de propriété intellectuelle	M ^{re} Lara Daniels, Lapointe Rosenstein	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-3	02/10/09	Les conjoints de fait au Québec : qu'est-ce qui pourrait bien justifier un encadrement légal ?	M ^{re} Jocelyne Jarry, LL.M., avocate-conseil en droit familial et chargée de cours, École du Barreau du Québec et Université de Montréal	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-4	07/10/09	Le raisonnable de Dunsmuir à Khosa	L'Honorable Louis LeBel, j.c.s.c.	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-5	21/10/09	Contaminated Lands in Quebec (conference will be given in English)	M ^{re} Charles Kazaz, Fasken Martineau	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-6	04/11/09	Bien comprendre la dynamique des intervenants dans un C-36 (<i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i>)	M ^{re} Hubert Sibre, BCF	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-7	18/11/09	Les recours collectifs multi-juridictionnels devant les tribunaux québécois	M ^{re} Christopher L. Richter, Woods	35 \$ <input type="checkbox"/>



Tout est une question de contexte

L'examen chronologique de courriels, sans avoir accès aux courriels précédents et subséquents, peut s'avérer difficile et fastidieux. Découvrez comment Email Threads d'eXamine reconstruit les arbres de conversation courriel pour permettre l'examen des courriels dans leur contexte original, rehaussant considérablement ainsi l'efficacité de l'examen ainsi que les résultats de votre équipe.

eEXAMINE
Email Threads



1 866 233 5577
HAEDISCOVERY.COM

DÎNERS-CONFÉRENCES AJBM-CAJ (COUR D'APPEL DE MONTRÉAL)				
Veuillez cocher vos choix – Places limitées (60 participants)				
DINCF-2009-8	À déterminer	(Sujet à préciser en droit criminel)	L'Honorable Sophie Bourque, j.c.s.	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-9	20/01/10	La vérification diligente en matière de litige civil	M ^e Marie-Anne Paquette, Woods	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-10	10/02/10	L'art de rédiger les clauses d'indemnisation et d'autres clauses particulières	M ^{es} Sylvie Bourdeau et Natasa Karambatos, Fasken Martineau	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-11	24/02/10	L'alchimie du procès (plaider en première instance)	L'Honorable Jacques-A. Léger, j.c.a.	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-12	10/03/10	Le harcèlement psychologique	M ^e Guy Poirier, directeur général retraité, Commission des normes du travail	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-13	24/03/10	Se préparer adéquatement et plaider avec succès devant la Cour d'appel	L'Honorable François Doyon, j.c.a.	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-14	31/03/10	(Topic to determine in Real Estate) (conference will be given in English)	M ^{re} Diana R. Lyrantzis, Davies Ward Phillips Vineberg	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-15	14/04/10	L'énoncé adéquat d'une question de recherche et l'absence d'une réponse : deux casse-têtes pour tout juriste !	M ^e Denis Le May, LL.M., chargé de cours Université Laval et M ^e Daniel Boyer, CAJ, bibliothécaire en chef, Université McGill	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-16	28/04/10	Les effets de l'adoption du projet de loi relatif à la <i>Loi sur les compagnies</i> du Québec	M ^e Paul Martel, LL.M., Blake, Cassels & Graydon	35 \$ <input type="checkbox"/>
DINCF-2009-17	09/06/10	L'assurance et les vices cachés	M ^e Hugues Duguay, Robinson Sheppard Shapiro	35 \$ <input type="checkbox"/>
COURS DE FORMATION (à déterminer)				
CF-2009-1	08/12/09	L'emploi de la fiducie dans l'organisation corporative et dans le cadre de l'exploitation d'une entreprise : considérations légales et fiscales	M ^e Daniel Lacelle, Gowling Lafleur Henderson et Isabelle Gagnon, C.A., Raymond Chabot Grant Thornton	50 \$ <input type="checkbox"/>
CF-2009-2	26/01/10	Le droit disciplinaire : un droit <i>sui generis</i> ?	M ^e Érick Vanchestein, Shadley Battista et chargé de cours École du Barreau du Québec et UQAM et l'Honorable Guy Cournoyer, j.c.s.	50 \$ <input type="checkbox"/>
CF-2009-3	15/06/10	L'état du droit sur le congédiement en droit québécois	M ^e Gilles Trudeau, S.J.D., doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal et professeur titulaire	50 \$ <input type="checkbox"/>
FORUM 6@8 (BANQUE SCOTIA)				
F-2009-1	29/10/09	Planifiez votre budget pour l'achat de votre première ou prochaine maison	Banque Scotia	25 \$ <input type="checkbox"/>
F-2009-2	08/04/10	Démarrez votre propre cabinet : que devez-vous savoir ?	Banque Scotia	25 \$ <input type="checkbox"/>
Veuillez cocher vos choix – Places limitées (60 participants)				TOTAL _____ \$
FICHE D'INSCRIPTION				
Nom : _____		Prénom : _____		Étude : _____
Courriel : _____		Téléphone : _____		N° de membre du Barreau : _____
Carte de crédit Visa <input type="checkbox"/> ou MasterCard <input type="checkbox"/>		Numéro de carte : ____/____/____/____		Expiration : ____/____
Chèque (à l'ordre de l'AJBM) par la poste <input type="checkbox"/>		Signature : _____		
<p>Veuillez compléter la fiche d'inscription et la transmettre par courriel à ajeannot@ajbm.qc.ca, par télécopie, au 514.954.3496 ou encore par la poste au 445, St-Laurent, bureau RC-03, Montréal, Québec, H2Y 3T8. Pour toute information, communiquer avec le 514.954.3450. Aucun remboursement. Les frais d'inscriptions doivent être acquittés au plus tard le jour de la conférence. Votre absence ne vous libère pas de cette obligation puisque des frais sont engagés à la suite de votre inscription. Les prix sont applicables uniquement aux membres de l'AJBM.</p>				

JurisClasseur Québec

Solutions de recherche

À venir prochainement !

JurisClasseur Québec – Droit des sociétés*
septembre 2009 • ISBN : 9780433468732

JurisClasseur Québec – Biens et publicité des droits*
novembre 2009 • ISBN : 9780433468725

JurisClasseur Québec – Rapports individuels et collectifs du travail*
novembre 2009 • ISBN : 9780433468701

JurisClasseur Québec – Procédure civile I*
décembre 2009 • ISBN : 9780433461173

* Prix sur demande

Abonnez-vous dès maintenant !

Commandez dès maintenant!
Profitez de l'examen **gratuit de 30 jours!**

www.lexisnexis.ca/bookstore
1-800-668-6481

Mentionnez le code de réservation 2300 lorsque vous placez votre commande.
*Sujets et prix d'achat sont à modifier sans préavis. Nous garantissons les frais de livraison en cas de page vierge pendant 60 jours (hors documents).
* Paiement par autopaiement réglé pour les nouveaux clients.

SOLUTIONS COMPLÈTES POUR LA GESTION DE LA PRATIQUE

LexisNexis et le logo LexisNexis Book & Legal Research Solutions sont des marques déposées de LexisNexis. Propriété de LexisNexis, Inc. © 2009 LexisNexis Canada Inc. Tous droits réservés.

Développement de la clientèle
Services de recherche
Services de la pratique
Services de soutien aux clients

L'AJBM en vrac

Le prix Paris-Montréal et le cocktail de la rentrée 9 septembre 2009

Le mercredi 9 septembre 2009, à 17h, à la salle Louis-H.-Lafontaine de la Cour d'appel du Québec, se tiendra le prix Paris-Montréal de la francophonie regroupant les meilleurs orateurs des différents barreaux francophones québécois et européens. Vous y verrez, entre autres, les représentants des jeunes barreaux de Montréal et de Québec défier leurs homologues de la France, de la Belgique et de la Suisse.

Le concours de plaidoirie sera suivi à 19h d'un cocktail dînatoire offert par l'AJBM aux Terrasses Bonsecours, dans le Vieux-Port de Montréal. Ne manquez pas cette occasion unique de venir rencontrer des avocats étrangers et de partager avec eux et vos collègues dans un esprit de convivialité. Vous contribuerez ainsi à perpétuer cette belle tradition d'échange international.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter le calendrier des activités de l'AJBM sous les rubriques Rentrée des tribunaux et Prix Paris-Montréal : www.ajbm.qc.ca ■

Le Comité des activités culturelles de l'AJBM



Le Gala « Les leaders de demain »

L'Association du Jeune Barreau de Montréal vous invite à participer à la 3^e édition de son Gala « Les leaders de demain », qui aura lieu le 26 novembre 2009 à l'Hôtel Nelligan. Cet événement vise à souligner l'œuvre des leaders de l'AJBM.

Lors de cette soirée, l'AJBM honorera six de ses membres ayant su se démarquer dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : Pro bono/Implication sociale; Pratique en contentieux/Juristes de l'état; Litige civil et commercial; Droit criminel et pénal; Droit corporatif et Droit de la famille.

Sera également décerné le prix de l'ambassadeur de l'année afin de souligner l'implication et le dévouement d'un de nos membres dans la promotion des activités et des projets de l'AJBM.

Les gagnants seront sélectionnés par un jury composé de juges et d'avocats éminents : le très Honorable John Turner, les Honorables Michel Robert, François Rolland, Guy Gagnon, Allan Lutfy, Louise Provost, Michèle Rivet et Morton S. Minc, de même que M^{es} L.-Yves Fortier, Pierre Chagnon, Nicolas Plourde, Marie Laure Leclercq, Irwin Rudick, Gilles Trudeau, Daniel Jutras, René Côté, Simon Potter, François D. Ramsay, Yves St-Arnaud, Caroline Ferland, Claude Béland et Philippe-André Tessier.

En tant que relève de la profession à l'échelle nationale et internationale, nous requérons vos candidatures ainsi que celles de vos collègues afin de faire de cette soirée un moment inoubliable.

Enfin, nous pourrions compter sur la collaboration du journal Les Affaires, qui couvrira notre Gala et qui, par le fait même, publiera un cahier spécial sur nos candidats incluant une entrevue avec chacun des gagnants.

Nous vous y attendons en grand nombre ! ■

Espace partenaire

Coin des petites entreprises

Vendre avec dignité



Crédibilité. Authenticité. Confiance. La relation entre votre entreprise et vos clients commence par une simple conversation. Bien que les cabinets professionnels ne disposent pas tous d'un service des ventes chargé d'amorcer cette conversation, les ventes font partie de chaque entreprise qui s'efforce d'établir sa crédibilité, d'affirmer son authenticité et de gagner la confiance du public au fil du temps.

Les ventes réalisées avec dignité et intégrité professionnelle donnent lieu à des clients satisfaits, des clients fidèles, des mises en contact et, en bout de ligne, au succès commercial.

Vous venez de gagner la confiance d'un nouveau client en raison d'une recommandation ou d'une campagne publicitaire. La façon dont vous menez cette première rencontre a un effet direct sur la probabilité que le client revienne vous voir. Les entreprises respectées bâtissent leur réputation et élargissent leur clientèle en présentant franchement leur produit ou service tout en satisfaisant les besoins de leurs clients.

Vos employés doivent comprendre qu'ils jouent un rôle essentiel dans ce processus. La communication à vos représentants des politiques de vente éthiques et de la philosophie vis-à-vis de la clientèle de votre entreprise se solde par une expérience client agréable et positive. Vos employés doivent :

- comprendre pleinement la valeur des produits et services de votre entreprise pour être en mesure d'inspirer confiance;
- traiter vos clients avec respect;
- établir un processus stratégique de questionnement et d'écoute afin de déterminer les résultats attendus par le

client. À propos de quels aspects le client fait-il preuve de souplesse ? Quels sont ses critères absolus ?;

- traiter chaque client comme une occasion singulière. Quand vos employés écoutent un client, ils doivent déterminer ses besoins et gérer ses attentes pour s'assurer qu'ils anticipent les mêmes résultats;
- vérifier si le client a été déçu par une autre entreprise. Les employés doivent être prêts à démontrer en quoi votre entreprise se distingue et de quelle façon elle sera en mesure de répondre aux exigences du client;
- adresser les doutes et la résistance du client. Les solutions qu'ils proposent doivent répondre à ses attentes ou les dépasser, car sinon, sa clientèle ne sera pas assurée à long terme;
- s'assurer que leurs solutions sont bien exécutées. Dans le cas contraire, le client ne reviendra pas.

Tout le monde a des objectifs de vente, lesquels engendrent évidemment une certaine pression. Les entreprises doivent former leurs employés et insister sur l'importance des techniques de vente éthiques pour éviter de se retrouver aux prises avec des clients insatisfaits, des employés malheureux et des commentaires négatifs. L'avantage qui en résulte est une entreprise synonyme de fiabilité et de valeur ajoutée, ce qui favorise les ventes. ■

Trouver l'argent nécessaire
pour la croissance de vos
activités professionnelles, c'est
maintenant une affaire réglée.

Le programme **Professions libérales Scotia**® est une solution financière souple et globale qui intègre vos besoins financiers personnels et professionnels en un seul produit taillé sur mesure.

Nous offrons des ensembles de services bancaires privilégiés aux membres de l'AJBM. Contactez-nous pour plus de détails.

Succursale Tour Scotia
(514) 499-5805

Professions libérales Scotia



Sous la loupe

La courtoisie professionnelle Un guide au service de la justice



Marie-Pierre Bédard, journaliste
mpbedard@donatimaisonneuve.ca

Quel avocat ne se souvient pas de la journée où, devant ses pairs, il a prêté serment de servir la justice et de ne pas compromettre l'honneur et la dignité de sa profession ? Un moment important, un passage obligé menant à la pratique du droit. Mais au quotidien, ces beaux principes cèdent quelquefois la place à des comportements moins courtois et ce, pour toutes sortes de raisons. Pour garder ces principes frais à notre mémoire, le Barreau de Montréal a ainsi adopté, en mars 2006, un Guide de courtoisie professionnelle à l'intention des avocats.

Le Guide

Ce petit texte de quelques pages se veut un complément au *Code de déontologie des avocats* et s'adresse aux jeunes avocats autant qu'à ceux d'expérience. En effet, les principes de courtoisie doivent être enseignés aux plus jeunes, mais certaines fois, ils méritent d'être rappelés à ceux qui pratiquent le droit depuis quelques années.

La courtoisie professionnelle des avocats est au centre des préoccupations de la profession depuis fort longtemps. Des comportements et attitudes qui minent la confiance du public dans le système de justice sont à proscrire. Devant une augmentation remarquée du manque de courtoisie professionnelle, autant par la magistrature que par le public, le Barreau a voulu rappeler à ses membres la façon d'agir ou plutôt leur suggérer des règles de conduite.

Le Guide de courtoisie a été rédigé sous l'égide du Comité éthique et image de l'avocat, comité composé de représentants de la magistrature et de membres du Barreau. Le Comité constatait, à cette époque, un

certain laisser-aller généralisé des comportements des avocats envers la cour, mais également entre eux et avec les témoins. Un sous-comité est par la suite né de discussions tenues entre les membres du Comité afin de vérifier s'il était possible d'agir pour contrer les mauvaises pratiques remarquées de part et d'autres.



Photo : Barreau de Montréal

Le sous-comité était formé de l'Honorable André Wery, de M^e Bernard Grenier ainsi que de M^e Julie Veilleux (maintenant juge à la Cour du Québec). Ces derniers ont tout d'abord réalisé diverses recherches afin de vérifier si d'autres provinces et/ou pays avaient déjà effectué le même constat que celui fait par le Barreau de Montréal. Ainsi, des modèles de gestion parallèles aux divers codes de déontologie, notamment en France et aux États-Unis, ont été consultés par les membres du sous-comité. L'Honorable Julie Veilleux nous indique leurs constatations : « Suite à ces recherches, nous avons remarqué que notre constat

relativement au manque de courtoisie n'était pas isolé. Nous avons pris connaissance des documents publiés à l'étranger et avons préparé un canevas des éléments que nous jugeons pertinents et applicables au Québec. »

—•••••—
**Tout ce que vous allez dire
ne sera pas retenu contre vous.**
—•••••—

DÉPRESSION, STRESS, DÉPENDANCE

PAMBA

Programme d'Aide aux Membres du Barreau du Québec, à leurs conjoints
et aux stagiaires et étudiants de l'École du Barreau www.barreau.qc.ca/pamba

Montréal : 514.295.0831
Extérieur : 1 800.74PAMBA

Le Guide est présenté en quatre grandes sections liées à la conduite de l'avocat : envers le tribunal, envers ses confrères, envers les témoins et envers son client. Sous chaque section, une liste de recommandations est présentée. Par exemple, sous la section Conduite de l'avocat envers ses confrères, il y est mentionné que l'avocat doit éviter les procédures inutiles, ne pas utiliser un langage abusif dans les procédures et respecter les engagements souscrits envers les confrères. Il y est aussi précisé qu'au moment d'établir un échéancier, l'avocat doit consulter son confrère représentant la partie adverse, tenter d'éviter les conflits et faire preuve de souplesse.

Des mentions particulières sont aussi faites quant à la conduite des avocats envers leurs confrères lorsqu'ils se présentent devant le tribunal. Bien évidemment, l'avocat doit s'abstenir de dénigrer ses confrères, mais il doit aussi éviter d'adopter une attitude condescendante ou sarcastique. Le tutoiement est également à proscrire lorsque l'on se retrouve devant le tribunal.

Selon l'Honorable Julie Veilleux, plusieurs comportements dénotant un manque de courtoisie ont été soulevés lors des discussions entourant la rédaction du Guide de courtoisie professionnelle : « On remarquait fréquemment des avocats qui arrivaient en retard, non togés ou ayant une tenue vestimentaire inadéquate. La question du niveau de langage et celle de la proximité des avocats œuvrant dans un même domaine de droit ont aussi fait l'objet de réflexions. » Essentiellement, il était nécessaire de changer l'image que le public se faisait de la justice, cette dernière s'exprimant, entre autres, par le comportement de l'avocat.

Procédure de traitement des manquements au Guide de courtoisie

Une procédure de réception et de traitement des manquements au Guide de courtoisie professionnelle a été mise en place par le Barreau de Montréal. Un comité consultatif en matière de courtoisie professionnelle a été

créé et un mandat d'intervention lui a été confié. Il s'agit d'une procédure informelle en vertu de laquelle la direction générale du Barreau de Montréal reçoit les « plaintes », lesquelles peuvent provenir de la magistrature aussi bien que des avocats. Ces dénonciations sont par la suite acheminées au président du Comité consultatif, qui pourra intervenir lui-même ou référer la demande à un autre membre du Comité.

Toute demande adressée à la direction générale du Barreau de Montréal est traitée de façon confidentielle et seules les personnes concernées par la « plainte » sont contactées. Au surplus, aucun dossier n'est constitué relativement aux manquements allégués au Guide de courtoisie.

Dans l'éventualité où le manquement serait dénoncé par un membre du public, il sera automatiquement référé au Bureau du syndic du Barreau du Québec. La même procédure est prévue si le manquement dénoncé est déontologique.

À ce jour, seulement quelques manquements à la courtoisie professionnelle ont été rapportés au Barreau de Montréal. Le Guide de courtoisie gagne donc à être connu et est susceptible de stimuler la réflexion de tous. En effet, qui n'a pas souvenir d'un échange plutôt coriace avec un confrère ?

Parlant de réflexion...

Je me permets d'adresser à mes confrères et consœurs lecteurs et lectrices la question suivante : sommes-nous rendus-là ? Fallait-il un Guide de courtoisie pour que nous, professionnels, apprenions à respecter nos clients, confrères et témoins ? Le respect, dans la vie comme au travail, ne va-t-il pas de soi ? Comme les comportements ayant mené à la rédaction du Guide n'étaient pas isolés et mettaient en cause plus d'un ou deux avocats, il semble que non...

Alors la prochaine fois que vous écrirez une lettre ou que vous ferez face à une situation plus délicate, pensez courtoisie ! ■



Rencontre

Le syndic vous regarde



Charlotte Larose, journaliste
charlotte.larose@blakes.com

Dès notre assermentation, nous devenons assujettis à la déontologie. À quoi les jeunes avocats devraient-ils être particulièrement attentifs ? Nous avons posé la question à la syndique du Barreau du Québec, M^e Michèle St-Onge.

Pouvez-vous nous présenter le droit disciplinaire québécois ?

Le droit disciplinaire s'inscrit dans un système comprenant 45 ordres professionnels. Ces ordres sont tous soumis au *Code des professions*, qui est la législation de base. La mission première d'un ordre professionnel est la protection du public. Leur juridiction s'exerce tant sur la compétence que sur la conduite de leurs membres. L'inspection professionnelle s'occupe de la compétence alors que la conduite relève du syndic. En vertu de l'article 122 du *Code des professions*, le syndic peut faire enquête lorsqu'il a une information à l'effet qu'un professionnel aurait commis un acte dérogatoire soit au *Code des professions*, soit à la loi qui régit l'ordre professionnel ou à ses règlements. Pour le Barreau, il s'agit de la *Loi sur le Barreau* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des avocats*. Une telle information peut venir d'un confrère, qui a le devoir de dénoncer les actes dérogatoires qu'il observe, ou d'un client, mais aussi de la lecture d'un jugement ou d'un article de journal. L'information susceptible d'enclencher un mécanisme d'enquête est très large.

Quel est le processus d'enquête qui s'applique dans un tel cas ?

Le travail d'enquête d'un syndic adjoint est de recueillir l'information nécessaire pour analyser la demande et décider s'il y a lieu de porter plainte ou non contre un

avocat. Plusieurs techniques peuvent alors être utilisées, dépendant de l'acte dérogatoire en cause. À titre d'exemple, il pourra y avoir analyse de la comptabilité dans les cas d'appropriation ou analyse des procédures judiciaires pour évaluer une plainte de procédures frivoles. On pourrait également avoir des rencontres avec les personnes impliquées. Treize syndics adjoints, qui sont tous avocats, procèdent aux enquêtes. Ils peuvent, lorsque nécessaire, s'adjoindre différents experts, tels que des comptables ou des graphologues. À l'issue du processus d'enquête, le syndic prend sa décision selon qu'il considère qu'un acte dérogatoire a été commis et qu'il est en mesure de renverser le fardeau de la preuve.



M^e Michèle St-Onge

Outre les enquêtes, quel est le rôle du syndic du Barreau ?

Le syndic offre effectivement plusieurs autres activités. Nous faisons de la conciliation de compte d'honoraires. Nous procédons aussi à des prises de possession. Lorsqu'un avocat décède, démissionne ou est radié, le syndic ferme le compte en fidécommissé et peut reprendre possession de ses dossiers. Le syndic intervient également lorsque des perquisitions sont effectuées dans les bureaux d'avocats pour assurer la confidentialité et le respect du secret professionnel. De plus, le service d'information du syndic répond quotidiennement à un grand nombre de demandes d'information provenant du public et des avocats. Dans certaines circonstances, le syndic intervient directement auprès du public ou des avocats sans enclencher le processus d'enquête.

Quels sont les manquements les plus souvent observés chez les jeunes avocats ?

Les jeunes avocats ont souvent de la difficulté au plan de la comptabilité et de la gestion de leur compte en fidéicommiss. L'inspection professionnelle offre pourtant un service de démarrage. D'ailleurs, j'encourage les avocats - jeunes et moins jeunes - qui veulent démarrer un cabinet, à faire appel à ce service. Malheureusement, les jeunes n'en profitent pas et commettent des infractions, telles que l'utilisation des sommes confiées à l'avocat à des fins autres. Il faut comprendre qu'un compte en fidéicommiss n'est pas un compte d'opérations courantes. On voit également des situations plus graves, comme la fabrication de faux. Un jeune avocat a déjà été radié pour avoir fabriqué un faux jugement parce qu'il n'avait pas exécuté le mandat que le client lui avait donné.

Est-ce que les cas de fabrication de faux sont courants ?

Non, mais c'est révélateur d'une problématique. Les jeunes qui pratiquent seuls ne semblent pas savoir vers qui se tourner lorsqu'ils ont un problème. Pourtant, certains Barreaux locaux sont organisés pour leur offrir du soutien. Le Barreau offre notamment un service en ligne nommé Réseau conseil. Un avocat ne peut accepter un mandat s'il n'a pas la compétence requise. Ainsi, si un jeune avocat pense qu'il n'est pas en mesure d'accomplir son mandat, il doit s'adjoindre les services d'un avocat qui peut l'aider ou

refuser ledit mandat

Qu'en est-il des jeunes avocats travaillant en cabinet ?

Il y a beaucoup d'avocats et la compétition est très forte. Je pense que la grande difficulté des jeunes avocats est d'être à la fois un professionnel et un homme ou une femme d'affaires. Or, l'avocat a l'obligation de sauvegarder son indépendance professionnelle. Une des difficultés observées chez les jeunes avocats qui travaillent en cabinet est la distance face aux mandats et la capacité de donner une opinion qui est objective en tout temps. Bien que ce ne soit pas toujours facile, car il y a la pression du client, des heures et du cabinet, les jeunes avocats doivent néanmoins toujours garder en tête qu'ils ont l'obligation d'être indépendants professionnellement.

Les manquements observés relèvent aussi de l'attitude envers les confrères, comme l'agressivité ou la prise de procédures ultra-abusives.

D'autre part, lorsqu'on est avocat, on est avocat tout le temps et pas seulement entre 9h et 17h. Il est important d'être diligent lorsqu'on est dans des endroits publics ou que l'on discute avec des parents et des amis. Il faut faire attention au secret professionnel et aux opinions juridiques que l'on émet pour respecter ses obligations déontologiques et ne pas brimer la confiance du public envers notre profession. ■

Une expertise sur laquelle vous pouvez compter.

En tant que décideur, vous devez pouvoir compter sur l'expérience et le professionnalisme d'experts afin de réaliser vos objectifs d'affaires.

Chez Raymond Chabot Grant Thornton, vous avez bien plus que les conseils judicieux de nos équipes multidisciplinaires. Vous profitez de notre ouverture sur l'avenir, de la force collaborative de notre réseau mondial, de notre engagement et de notre imputabilité.

Innovation et rigueur, voilà les valeurs sur lesquelles se fonde notre réputation depuis 60 ans. Et sur lesquelles vous pouvez compter.

www.rcgt.com

 Raymond Chabot
Grant Thornton

Certification • Fiscalité • Conseil

Art de vivre

Petit condensé des activités culturelles urbaines automnales



Luana Ann Church, journaliste
luana.church@lemeac.com

Si Montréal est connue mondialement comme la ville aux cent clochers, elle possède également une notoriété à titre de ville aux mille et un festivals. Pour plusieurs, la saison estivale rime avec kyrielle de festivals. Toutefois, croire que ces festivals ne sont organisés qu'en été serait réducteur puisque l'automne nous offre également une programmation très intéressante.

DE LA MUSIQUE

Après la consécration de Montréal par le magazine Spin comme pépinière de la musique émergente, de nombreux festivals musicaux ont vu le jour. Le Festival des musiques progressives de Montréal aura lieu à compter du 11 septembre 2009 et propose trois jours dédiés aux genres musicaux pointus que sont la prog-fusion, le néo-progressif symphonique et le progressif contemporain. Ce festival haut en décibels diverge de façon unique du panorama musical usuel. Désormais incontournable dans le genre indie, le Festival POP Montréal prendra d'assaut le quartier Mile-End du 30 septembre au 4 octobre. Au menu, près de 500 artistes offriront des prestations mais également des conférences, expositions, projections de films et « loft parties ».



Photo : Richmond Iam

DU CINÉMA

Il est étonnant de constater à quel point Montréal est l'hôte de plusieurs festivals du septième art, dont le Festival du nouveau cinéma de Montréal. On y présente du 7 au 18 octobre 2009 un contenu dicté par les nouvelles tendances en cinéma et en création nouveaux médias.



Photo : K2 la montagne sauvage

Le Festival de films francophones CINEMANIA, du 5 au 15 novembre 2009, a lieu au Cinéma Impérial et présente le meilleur du cinéma francophone de l'année sous un format ciné-club. Passionnés de films d'aventures, le Festival du Film Voyage & Aventure vous est destiné. Du 21 au 24 octobre 2009, la crème du cinéma d'aventure est présentée, ainsi que des conférences, débats, expositions de photos, le

tout dans une atmosphère conviviale. Finalement, c'est à la Cinémathèque québécoise qu'auront lieu les Rencontres internationales du documentaire de Montréal du 11 au 21 novembre 2009. Seront projetées des œuvres aux thèmes actuels suscitant une réflexion sur des enjeux contemporains ciblés.

Montréal étant reconnue à l'international pour sa grande diversité culturelle, il est normal que cette dernière trouve également écho dans sa programmation d'événements spéciaux. Il est fort à parier que chacun y trouvera son bonheur. Bonnes sorties à tous !

Art de vivre

La rentrée au Musée



Josée Ringuette, journaliste
jr@referencejuridique.ca

Cette année, à la rentrée, le Musée des Beaux-arts de Montréal (MBAM) propose deux expositions qui abordent des thèmes romantiques : la nature (transcendante) et la femme (fatale).

Tout d'abord, jusqu'au 27 septembre, le MBAM présente *Grandeur nature : Peinture et photographie des paysages américains et canadiens de 1860 à 1918*, une exposition conçue et réalisée par le Musée.

Divisée en six volets thématiques et chronologiques, l'exposition nous fait découvrir la peinture et la photographie de paysages à une période charnière de l'histoire du Canada et des États-Unis. Le premier volet, La nature transcendante, est mon préféré; il présente des paysages saisissants baignés d'une lumière surnaturelle. On y trouve notamment la toile emblématique de l'exposition, celle d'Albert Bierstadt (Vallée de Yosemite, 1868), peintre d'un mouvement qui s'intéressait particulièrement au rendu atmosphérique et aux effets de la lumière sur la toile (mouvement luministe).

Le parcours, qui présente le développement parallèle de la photographie et de la peinture, comporte de nombreuses oeuvres, documentaires ou picturales, représentant des scènes de la découverte de l'Ouest, de la décimation des peuples autochtones et de l'industrialisation.

Fait intéressant, l'exposition est éco-responsable et éco-design; remarquez notamment l'étonnant mobilier fait de papier carton recyclé dans les aires de repos ! Bref, la randonnée en nature est intéressante, mais peut-être serez-vous heureux d'y être allés un mercredi soir (à tarif réduit).



Albert Bierstadt
Vallée de Yosemite
1868
Huile sur toile
137,8 x 184,2 cm
Oakland Museum of California
Gift of Miss Marguerite Laird in memory of Mr. and Mrs. P. N. Laird



John William Waterhouse
Rome 1849 - Londres 1917
Clytemnestre
1888
Huile sur toile
Collection particulière, avec l'aimable concours de Christie's

Par ailleurs, du 1^{er} octobre au 7 février, le MBAM reçoit *J. W. Waterhouse. Le jardin des sortilèges*, la première rétrospective majeure des œuvres de l'artiste britannique John William Waterhouse (1849-1917), peintre néoclassique par la technique et la facture de ses œuvres, mais préraphaélite par le style et les thèmes abordés.

Waterhouse était très inspiré par la mythologie. Ses peintures sont peuplées d'héroïnes romantiques, de nymphes, naïades, sirènes et autres femmes fatales. La rétrospective comporte quelque 80 de ses plus belles peintures. Peut-être aurons-nous donc l'occasion d'apercevoir *La belle dame sans merci* ou *Echo et Narcisse*. Cette dernière œuvre, tirée d'un mythe rapporté pour la première fois dans les *Métamorphoses* d'Ovide, a beaucoup inspiré les peintres modernes.

Finalement, dernière suggestion muséale pour les moins contemplatifs : la série *Projections : Vidéomusique*, une activité proposée jusqu'au 1^{er} octobre au Musée d'art contemporain de Montréal. Le programme d'une heure est présenté en boucle.

À NOTER À VOTRE AGENDA

SEPTEMBRE

PRIX PARIS-MONTRÉAL

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est, salle Louis-H.-Lafontaine
Heure : 17h00

9

COCKTAIL DU PRÉSIDENT POUR LA RENTRÉE DES TRIBUNAUX AJBM

Lieu : Terrasses Bonsecours, au quai du
Vieux-port de Montréal
Heure : 19h00

9

COURS DE FORMATION

Développement des affaires

16

DÎNER-CONFÉRENCE

Modifications récentes au *Code de procédure
civile* : les poursuites-baillons ou la gestion des
abus

Conférencier : M^e Marie-Josée Longtin, Ad.e.,
M^e Karim Renno, Osler, Hoskin & Harcourt et
l'Honorable Jean-François de Grandpré, j.c.s.

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

17

DÎNER-CONFÉRENCE

Pièges à éviter : Les points importants à prendre
en considération lors d'une vérification diligente
en matière de propriété intellectuelle

Conférencier : M^e Lara Daniels, Lapointe Rosenstein

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

24

OCTOBRE

DÎNER-CONFÉRENCE

Les conjoints de fait au Québec : qu'est-ce qui
pourrait bien justifier un encadrement légal ?

Conférencier : M^e Jocelyne Jarry, LL.M., avocate-
conseil en droit familial et chargée de cours, École
du Barreau du Québec et Université de Montréal

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

2

TOURNOI DE FLAG-FOOTBALL

3

DÎNER-CONFÉRENCE

Le raisonnable de *Dunsmuir à Khosa*

Conférencier : L'Honorable Louis LeBel, j.c.s.c.

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

7

COCKTAIL AVEC LA MAGISTRATURE

21

DÎNER-CONFÉRENCE

Contaminated Lands in Quebec

Conférencier : M^e Charles Kazaz, Fasken Martineau

Lieu : Cour d'appel, Édifice Ernest-Cormier,
100, rue Notre-Dame Est

Heure : 12h15 à 14h00

21

L'AJBM contribue à la protection de l'environnement
Chorus art blanc fini soie, 50 % fibres recyclées et
25 % fibres post-consommation



25 % POST



Entièrement recyclable -
le choix responsable

EXTRAJUDICIAIRE

Prière de recycler après lecture